



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : [equitation@lagoon.nc](mailto:equitation@lagoon.nc) –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

### **Procès-Verbal de validation**

Consultation par voie électronique du 19.02.2020  
des membres du Comité directeur

**Avenant au règlement Général F.F.E 2020**  
**Avenant au règlement C.S.O : catégories Club et Amateur F.F.E 2020**

Dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des avenants aux règlements de la F.F.E, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur les propositions de la Commission CSO concernant les avenants au règlement général 2020 et au règlement CSO Clubs et Amateurs qui ont été portés à leur connaissance par le Président, par courriel du 19.02.2020.

**Les avenants au règlement Général FFE 2020 et au règlement F.F.E CSO pour les catégories Club et Amateur tels que annexés au présent procès verbal, ont été validés, à la majorité, par les membres du Comité directeur**

**Ont voté pour : 9 voix**

**A voté contre** : -

**S'est abstenue** : 1 voix

**N'a pas répondu** : 1 voix

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL  
Présidente  
Commission Secrétariat Général  
et Administration

Sarah PELLETIER  
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU  
Président

**COMITE REGIONAL D'EQUITATION  
DE NOUVELLE CALEDONIE  
AVENANT au REGLEMENT GENERAL FFE 2020**

**Officiels**

Tous les officiels y compris le président de concours, doivent être à jour de leurs licences en plus des qualifications requises CRENC/FFE par disciplines et niveaux d'épreuves.

**Engagement Chevaux :**

Les chevaux doivent être à jour de leurs vaccinations, avant les engagements, ils doivent être inscrits sur l'imprimé téléchargeable sur le site du CRE et transmis à celui-ci.

Les chevaux peuvent être contrôlés par les officiels, signalement et vaccination, à tout moment d'une compétition agréée CRENC.

**La non-présentation du livret signalétique\* du cheval entraîne:**

- Impossibilité de concourir l'épreuve (engagement(s) facturés)
- Elimination du cheval dans toutes les épreuves auxquelles il a participé pendant le concours
- Obligation de présenter son livret pour pouvoir engager de nouveau.

**Epreuves Poney :**

Toisage officiel UPRA obligatoire avant engagement

**Cavaliers :**

Avant de pouvoir engager dans une compétition CRENC (Championnat et/ou Grand Prix), les cavaliers doivent être licenciés FFE 2020 et avoir leurs LC (licence compétition) niveau club à jour.

**Engagements Terrain :**

Si autorisé par l'organisateur, présentation obligatoire de la licence du cavalier et du livret signalétique\* du cheval avant la reconnaissance de l'épreuve.

**Changement cavalier ou cheval :**

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, en respectant le nombre de participation jour, sous présentation du livret signalétique\* si changement de cheval, présentation licence si changement de cavalier. Pas de frais supplémentaire.

**Changement d'épreuve :**

Possible avant la reconnaissance de l'épreuve, implique le paiement d'un forfait et d'un nouveau engagement au tarif normal.

**Officiels de compétition :**

Obligation pour le Président de concours et de jury de remplir le formulaire PV qui leurs sera fourni avec le matériel CRENC.

**Les accesseurs doivent être également licenciés**

**Réclamation :**

Toute réclamation doit être en accord avec le règlement FFE 2019 et accompagnée d'un chèque de caution de 5 000 frs cfp.

**Coaching épreuves niveaux Club/Poney**

**Le coaching ne peut être assuré que par un enseignant d'équitation diplômé d'état et déclaré à la DJSNC.**

**L'engagement à une compétition CRENC, implique l'acceptation des règlements FFE 2020 et avenants CRENC 2020 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020**

**\*La photocopie du livret est non valide**

# COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

## AVENANT au REGLEMENT CSO FFE 2020 CATEGORIES CLUB ET AMATEUR

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL SUD C.S.O**

**CHAMPIONNAT PROVINCIAL NORD C.S.O**

**CHAMPIONNAT de NOUVELLE-CALEDONIE C.S.O**

Les concours de SAUT D'OBSTACLES en Nouvelle-Calédonie sont soumis au Règlement 2020 de la FFE, s'y référer pour toute participation des cavaliers ou des chevaux.

Au calendrier 2020 sont prévus les championnats suivants:

### **1. CHAMPIONNAT PROVINCIAL SUD :**

- 8 concours de CSO CLUB, dont tous les résultats seront pris en compte pour le Championnat Provincial Sud.
- 6 concours de 2 jours CSO AMATEUR, dont les 10 meilleurs résultats seront pris en compte pour le Championnat Provincial Sud.

### **2. CHAMPIONNAT PROVINCIAL NORD :**

Voir avenants Nord

### **3. CHAMPIONNAT DE NOUVELLE-CALEDONIE :**

Voir règlement complémentaire CHT Territorial

## **I. NIVEAU DES EPREUVES et PROGRAMME TYPE**

### **a) Concours CLUB Province Sud :**

Obligation d'organiser dans la même journée :

1. CLUB 4 : Barèmes autorisés : A sans Chrono, Temps différé, Barème club.
2. CLUB 3
3. CLUB 3 Adultes 26 ans et +
4. CLUB 2
5. CLUB 1

Toutes les épreuves sont à un coefficient de 1.

Des épreuves spéciales, ne comptant pas pour le championnat Provincial, peuvent être rajoutées à la convenance de l'organisateur

### **b) Concours AMATEUR- Province Sud :**

Obligation d'organiser dans la journée du samedi :

1. AMATEUR 3
2. OPEN MAJOR (+ de 40 ans), ce niveau est ouvert aux cavaliers club et amateur (galop 4 Minimum), le degré de difficulté est celui de AM 3, la catégorie du cavalier (club ou Amateur) est définie par les autres épreuves auxquelles le cavalier participe.
3. AMATEUR 2
4. AMATEUR 1
5. AMATEUR ELITE
6. Préparatoire ou Préparatoire GP 0,90 peut être majorée si annoncée
7. Préparatoire ou Préparatoire GP 1,00 peut être majorée si annoncée
8. Préparatoire ou Préparatoire GP 1,10 peut être majorée si annoncée

Obligation d'organiser dans la journée du dimanche :

1. Préparatoire ou Préparatoire GP 0.80 peut être majorée si annoncée
2. Jeunes Chevaux 5 ans B
3. Jeunes Chevaux 5 ans A
4. Jeunes Chevaux 6 ans B
5. Jeunes Chevaux 6 ans A
6. AMATEUR 3
7. MAJOR (+de 40 ans), ce niveau est ouvert aux cavaliers club et amateur (galop 4 Minimum), le degré de difficulté est celui de AM 3, la catégorie du cavalier (club ou Amateur) est définie par les autres épreuves auxquelles le cavalier participe.
8. AMATEUR 2
9. AMATEUR 1
10. AMATEUR ELITE

Des épreuves préparatoires, préparatoires GP, ou des épreuves spéciales, ne comptant pas pour le Championnat Provincial, peuvent être rajoutée à la convenance de l'organisateur.

Les organisateurs de concours de la division amateur devront proposer, pour chaque niveau, une épreuve vitesse (coeff. 1) et une épreuve Grand Prix (coeff. 1) à répartir sur les 2 jours.

Pour les Jeunes Chevaux, se référer à l'avenant JEUNES CHEVAUX

**Rappel : Les jeunes chevaux de 4 ans n'auront pas le droit de concourir avant le 15 juillet 2020.**

Pour le nombre de participations autorisées, se référer au règlement de la FFE (Art 5.1)

## **II. PARTICIPATION et ACCES :**

Conditions de qualification :

- Tous les cavaliers devront être titulaires de la Licence compétition Club FFE de l'année en cours.
- Tous les chevaux seront engagés avec N° SIRE ou UPRA-Equine NC.
- Engagement 1500F CFP pour chaque inscription cavalier ou cheval. 2500frs pour 1 engagement terrain-

Harnachements – Embouchures – Tenue : se référer au Règlement CSO FFE 2020.

## **III. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS PROVINCIAUX de NOUVELLE-CALEDONIE :**

Accès et participation au Championnat Provincial Sud:

### **a) Le Championnat Provincial Sud CLUB**

Chaque NIVEAU d'épreuve fera l'objet d'un classement sur l'année, n'y sont pas inclus les points obtenus lors du Championnat Territorial de Nouvelle-Calédonie.

Le cavalier ayant obtenu le total de points le plus important sur l'année dans un NIVEAU d'épreuves comptant pour le Championnat Provincial Sud, sera le Champion Provincial Sud de l'année dans cette catégorie.

### **b) Le Championnat Provincial Sud AMATEUR**

Chaque NIVEAU d'épreuve fera l'objet d'un classement sur l'année, n'y sont pas inclus les points obtenus lors du Championnat Territorial de Nouvelle Calédonie.

Le couple ayant obtenu le total de points le plus important sur ses 10 meilleures performances de l'année (sur 12 journées de concours) dans un niveau d'épreuves comptant pour le Championnat Provincial Sud, sera le couple Champion Provincial sud de l'année dans cette catégorie.

Fermeture des épreuves pour les couples en fonction des performances, se référer au règlement de la FFE 2020 (art 4.1-C).

Une performance a une durée de validité sur l'année de concours, c'est-à-dire pour cette année, du 01 février 2020 au 31 décembre 2020.

Les règles de fermeture sont appliquées de façon automatique à partir de l'enregistrement des résultats.

Les cavaliers concernés par les règles de fermetures seront autorisés à prendre part aux épreuves qui leurs sont fermées sans prétendre à un classement : Hors Classement (art 6.3.C du règlement général)

### **c) Le Championnat Provincial Nord**

Accès et participation au Championnat Provincial Nord:

Chaque NIVEAU d'épreuve fera l'objet d'un classement sur l'année, n'y sont pas inclus les points obtenus lors du Championnat Territorial de Nouvelle Calédonie

- Les cavaliers seront classés dans les épreuves CLUB.

Le cavalier ayant obtenu le total de points le plus important sur l'année dans un NIVEAU d'épreuves, sera le Champion Provincial Nord de l'année dans cette catégorie.

## **IV. Le CHAMPIONNAT de NOUVELLE CALEDONIE :**

### **Accès et participation au Championnat Territorial :**

Il est accepté une participation par cavalier et par couple, le cheval peut doubler ou plus en accord avec le Règlement FFE.

Les cavaliers hors classement dans un niveau d'épreuve ne sont pas autorisés à participer au championnat de cette épreuve.

CHAMPIONNATS de CALEDONIE CSO 2020, catégorie CLUB et AMATEUR.

Club 4	Amateur 3
Club 3	Major
Club 3 adultes	Amateur 2
Club 2	Amateur 1
Club 1	Amateur Elite

Participation :

Pour participer au championnat de Nouvelle-Calédonie, division CLUB, les concurrents doivent attester de 2 épreuves terminées aux championnats provinciaux dans le niveau avant le Championnat Territorial

Pour participer au championnat de Nouvelle-Calédonie, division AMATEUR, les concurrents doivent attester de :

- 2 épreuves terminées aux Championnats Provinciaux avant le Championnat Territorial dans le niveau d'épreuve choisi pour le Championnat Territorial.

- 6 participations obligatoires aux Championnats Provinciaux (6 épreuves terminées) avant le Championnat territorial, pas forcément dans le niveau choisi pour le Championnat Territorial.

Pour les JEUNES CHEVAUX : 1 participation (sans élimination) aux Championnats Provinciaux pour accéder aux FINALES des Jeunes Chevaux (se référer à l'avenant J-CHVX)

Les concurrents ne peuvent participer qu'à un seul championnat.

#### **V. RECOMPENSES :**

Les 3 premiers du CHAMPIONNAT PROVINCIAL SUD de l'année dans chaque catégorie, seront récompensés. -

Les 3 premiers du CHAMPIONNAT PROVINCIAL NORD de l'année dans chaque catégorie, seront récompensés.

Les 3 premiers du CHAMPIONNAT de NOUVELLE CALEDONIE dans chaque catégorie, seront récompensés.

#### **VI. EPREUVES HORS CHAMPIONNAT DITES « Grand Prix » :**

Pour rappel, ces épreuves devront respecter les règles de la FFE. Si des règlements spécifiques à ces épreuves sont fournis par les organisateurs, ils ne peuvent être que plus restrictifs que celui de la FFE.

(Exemple : on autorisera un organisateur qui souhaite n'avoir qu'un cheval par concurrent au lieu de 3 dans une épreuve. On n'autorisera pas un organisateur qui autoriserait les 5 ans dans une épreuve en 2 manches ou les 6 ans dans un derby si le niveau est amateur)

De même, les officiels de compétition de ces épreuves devront avoir le niveau de qualifications requis pour officier lors de ces manifestations.

Le prix des engagements de ces épreuves est libre et fixé par l'organisateur. Il devra figurer sur le programme de la compétition ainsi que le montant ou la nature des récompenses.

Tenue et Harnachement : même si ces épreuves sont ouvertes à plusieurs catégories, la tenue et le harnachement obligatoires sont définis par la hauteur de l'épreuve, si égal ou supérieur à 95 cm, tenue et harnachement amateur obligatoires. Voir règlement FFE 2020.